

# Le Plan d'Epargne Entreprise



© Dassault Aviation

 **DASSAULT**  
AVIATION



Le nouveau Plan d'Épargne Entreprise qui a fait l'objet d'un accord signé le 21 février 2008 a pour but de favoriser auprès du personnel la formation d'une épargne collective et d'offrir à celui-ci la faculté de participer à la constitution d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Dans le cadre d'une réflexion globale sur l'épargne salariale, la Direction et les Organisations Syndicales ont eu la volonté d'offrir une large palette de choix de placements y compris dans des fonds socialement responsables.

Cette gamme permet à chacun d'adapter son profil de placement à sa situation personnelle et à ses choix d'investissement.



# Le Plan d'Épargne Entreprise

## **Votre dispositif d'épargne salariale**

Bénéficiaires, sources d'alimentation, fonctionnement

## **Vos supports de placement**

Descriptif de la gamme des FCPE

## **Vos opérations**

**Communiquer et gérer votre PEE** avec BNP Paribas

# Votre dispositif d'épargne salariale

## Le Plan d'Épargne Entreprise (PEE)

Ce dispositif vous offre la possibilité de vous constituer une épargne, investie pendant 5 ans ou plus dans un ensemble de Fonds Communs de Placement Entreprise (FCPE), à des conditions fiscales avantageuses.

Pour les sommes issues de la participation, vous pouvez également les affecter dans le Compte Courant Bloqué (CCB) de Dassault Aviation.

### Qui en sont les bénéficiaires ?

Tous les salariés ayant au moins trois mois d'ancienneté dans l'entreprise peuvent souscrire au PEE. Les retraités peuvent aussi avoir accès au PEE à condition d'être toujours porteurs de parts.

### Comment le plan d'épargne entreprise est-il alimenté ?

#### Par la participation

Au moment du versement de la participation, vous devez faire connaître votre choix de placement.

#### Par l'intéressement

Au moment du versement de la prime d'intéressement, vous pouvez choisir de l'affecter en totalité ou partiellement dans le PEE.

#### Par des versements volontaires

Vous pouvez choisir de vous constituer une épargne personnelle en effectuant des versements volontaires au PEE.

#### Par des transferts en provenance du Compte Courant Bloqué (CCB)

Ces transferts peuvent être effectués lors de l'échéance quinquennale et aussi pendant la période d'indisponibilité, sans incidence sur la durée de blocage.

#### Par des transferts en provenance du Compte Epargne Temps (CET)

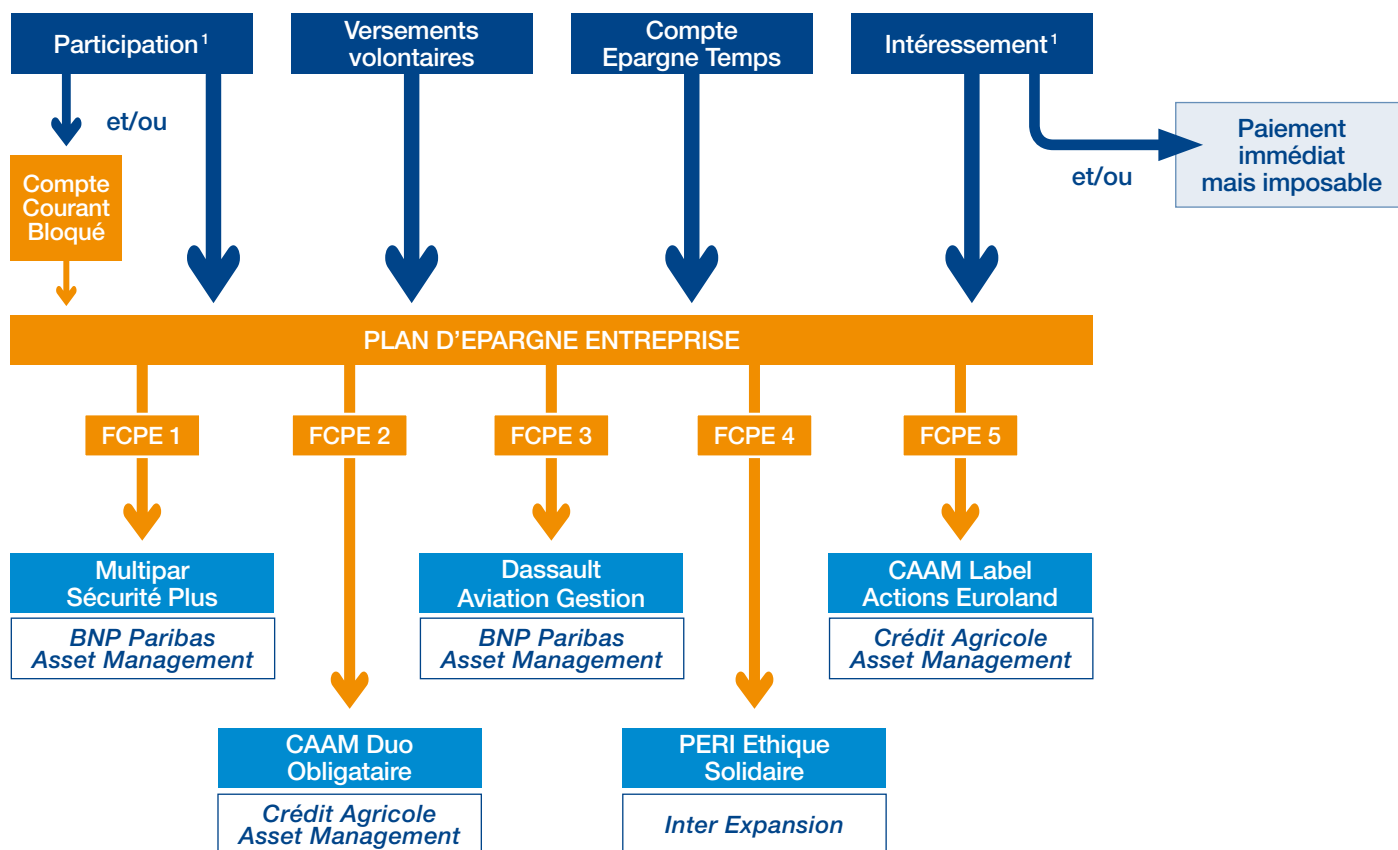
#### Par des transferts en provenance d'autres Plans d'Épargne Entreprise

### Quels sont les frais liés au dispositif ?

Dassault Aviation prend à sa charge la totalité des frais de tenue de compte.



## Quel est le fonctionnement du dispositif ?



**Vous pouvez procéder à tout moment à des transferts entre les FCPE**  
Au terme des 5 ans : débloqué partiel ou total ou maintien en disponible

## Quels sont les avantages fiscaux du dispositif ?

- ✘ La participation n'est pas imposable au titre de l'impôt sur le revenu mais uniquement soumise à CSG et CRDS, prélevées avant le versement dans le ou les FCPE du PEE (ou en CCB).
- ✘ La prime d'intéressement, lorsqu'elle est versée au PEE n'est pas imposable au titre de l'impôt sur le revenu, mais elle est soumise aux contributions sociales (CSG et CRDS), prélevées avant le versement dans le ou les FCPE du dispositif.
- ✘ Les plus-values et revenus des placements ne sont pas imposables au titre de l'impôt sur le revenu. Néanmoins, ils sont soumis aux prélèvements sociaux lors du remboursement, soit 11% de leur montant en l'état actuel de la législation<sup>2</sup>.
- ✘ **Attention** : Le montant annuel de vos versements dans le PEE (hors participation) ne doit pas dépasser 25% de votre rémunération annuelle brute.

1. Montants soumis à la CSG et CRDS (8% sur 97% du versement).

2. Plus-values soumises aux prélèvements sociaux (11% au 1<sup>er</sup> janvier 2008).

CSG (8,2%), CRDS (0,5%), prélèvement social (2%) et contribution additionnelle au prélèvement social (0,3%).

# Les FCPE proposés

## FCPE 1

### Multipar Sécurité Plus

**Objectif de gestion :** ce fonds a pour objectif d'obtenir une performance étroitement corrélée à l'évolution de l'EONIA\*. Le portefeuille est principalement constitué d'instruments à caractère monétaire et/ou de produits de taux (obligations, titres de créances négociables) français et/ou étrangers. La politique d'investissement vise à assurer une progression régulière de la valeur du capital

**Société de gestion :** BNP Paribas Asset Management

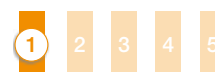
**Fréquence de valorisation :** quotidienne

#### Performances au 31/12/2007

- ✂ sur 1 an : 4,11 %
- ✂ sur 3 ans : 9,74 %
- ✂ sur 5 ans : 15,12 %



#### Echelle de risque



## FCPE 2

### CAAM Duo Obligataire

**Objectif de gestion :** la gestion du fonds recherche une valorisation à moyen terme du capital au travers d'investissements en produits de taux. Une gestion active de la sensibilité du portefeuille, de son positionnement sur la courbe des taux et de sa diversification sur le crédit est mise en œuvre

**Société de gestion :** Crédit Agricole Asset Management

**Fréquence de valorisation :** quotidienne

#### Performances au 31/12/2007

- ✂ sur 1 an : 0,51 %
- ✂ sur 3 ans : 5,05 %
- ✂ sur 5 ans : 18,40 %



#### Echelle de risque



## FCPE 3

### Dassault Aviation Gestion (FCPE BNP 127.42)

**Objectif de gestion :** ce fonds réservé exclusivement aux salariés de Dassault Aviation recherche la valorisation des actifs à long terme grâce à une diversification sur les marchés d'actions françaises, en investissant dans des titres de sociétés, qui présentent des perspectives attrayantes. L'actif se répartit entre environ 60% d'actions, 30 % de produits de taux et 10% de produits monétaires.

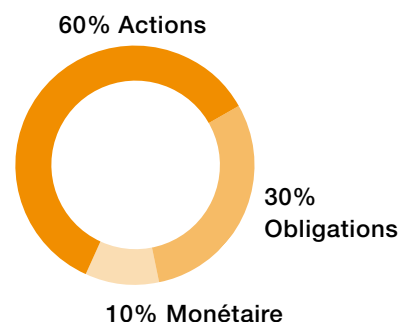
Le gérant peut modifier cette répartition, dans une fourchette de +/-5 % afin de tenir compte des conditions de marché

**Société de gestion :** BNP Paribas Asset Management

**Fréquence de valorisation :** quotidienne

#### Performances au 31/12/2007

- ✂ sur 1 an : 1,62 %
- ✂ sur 3 ans : 34,51 %
- ✂ sur 5 ans : 68,28 %



#### Echelle de risque



\* voir lexique page 11

## FCPE 4

### PERI Ethique Solidaire

**Objectif de gestion :** la gestion du Fonds, investi en moyenne à 85 % en actions, vise à tirer parti à long terme de la performance des marchés d'actions sélectionnés dans le cadre d'une allocation géographique et sectorielle (essentiellement en Zone Euro). La sélection des titres répond à une gestion socialement responsable en retenant les critères extra financiers environnementaux, sociétaux et de gouvernance d'entreprise. Ce Fonds, labellisé par le CIES\* (Comité Intersyndical de l'Epargne Salariale) est également solidaire.

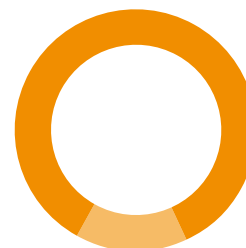
**Société de gestion :** Inter Expansion

**Fréquence de valorisation :** hebdomadaire le vendredi

#### Performances au 31/12/2007

- ✂ sur 1 an : 3,93 %
- ✂ sur 3 ans : 44,15 %
- ✂ sur 5 ans : 63,27 %

85% Actions



15% Obligations

Echelle de risque



## FCPE 5

### CAAM Label Actions Euroland

**Objectif de gestion :** ce fonds investi en actions de la zone euro, a pour objectif de procurer aux salariés, une performance obtenue non seulement sur la base de critères financiers classiques, mais également en tirant partie du respect des critères environnementaux, sociétaux et de gouvernance d'entreprise, porteurs de plus values à moyen et long terme. Cette approche est particulièrement adaptée à l'épargne longue des salariés. Ce fonds est labellisé par le CIES\* (Comité Intersyndical de l'Epargne Salariale).

**Société de gestion :** Crédit Agricole Asset Management

**Fréquence de valorisation :** quotidienne

#### Performances au 31/12/2007

- ✂ sur 1 an : 8,49 %
- ✂ sur 3 ans : 58,87 %
- ✂ depuis le 26/08/03 : 77,93 %



Echelle de risque



\* voir lexique page 11



# Vos opérations

BNP Paribas devient votre interlocuteur unique pour la gestion de votre PEE et assure la coordination des opérations avec les différents gestionnaires financiers des FCPE qui le composent.

A ce titre, il assure les opérations individuelles des salariés (arbitrage entre les supports de placement du PEE, versements volontaires, demandes de remboursement d'avoirs disponibles ou bloqués) et met à votre disposition des outils adaptés.

## Peut-on changer de fonds ?

Vous pouvez à tout moment modifier votre placement initial en effectuant un arbitrage d'un FCPE vers un autre FCPE. Ces opérations sont sans effet sur la durée de blocage et seront réalisées gratuitement.

## Peut-on transférer un PEE d'un ancien employeur vers le PEE Dassault Aviation ?

Vous pouvez, si vous le souhaitez, procéder au transfert du PEE de votre ancien employeur vers le PEE Dassault Aviation sur simple demande écrite (voir adresse courrier page 9).

## Peut-on transférer des avoirs du CCB vers le PEE ?

Vous pouvez transférer vos avoirs détenus en CCB lors de l'échéance quinquennale ou pendant la période d'indisponibilité vers les fonds du PEE.

## Comment faire un versement volontaire ?

Vous pouvez choisir de vous constituer une épargne personnelle en effectuant des versements volontaires au PEE, dont le montant minimum annuel est fixé à 160 euros (selon la réglementation en vigueur).

Ces versements peuvent être effectués par chèque (un bulletin de versement est joint à chaque relevé) ou par prélèvement direct sur votre compte bancaire s'ils sont effectués via Internet.

### Attention

Le montant annuel de vos versements effectués dans le PEE (versements volontaires, intéressement et transfert CET) ne doit pas dépasser 25% de votre rémunération annuelle brute.

## Peut-on demander le remboursement des sommes investies avant 5 ans ?

Les sommes sont indisponibles pendant 5 ans.

Toutefois, 9 cas de débloquages anticipés sont prévus par les textes de loi du 19 février 2001.

- ✂ mariage ou conclusion d'un PACS,
- ✂ naissance ou adoption du 3<sup>ème</sup> enfant à la charge du foyer, puis de chaque enfant suivant,
- ✂ divorce, séparation ou dissolution d'un PACS avec résidence habituelle d'au moins un enfant au domicile du bénéficiaire,
- ✂ invalidité du salarié, de ses enfants, de son conjoint ou de la personne qui lui est liée par un PACS,
- ✂ décès du salarié, de son conjoint ou de la personne liée au bénéficiaire par un PACS,
- ✂ cessation du contrat de travail,
- ✂ création ou reprise d'une entreprise par le salarié, ses enfants, son conjoint ou la personne liée au bénéficiaire par un PACS, exercice d'une autre profession non salariée ; acquisition de parts sociales d'une SCOP<sup>(\*)</sup>,
- ✂ acquisition ou agrandissement de la résidence principale ou remise en état suite à une catastrophe naturelle reconnue par arrêté ministériel<sup>(\*)</sup>. Toutefois, pour les salariés s'approchant de l'âge de la retraite, les intéressés doivent s'engager à occuper les locaux dans un délai maximum de 3 ans.
- ✂ surendettement du salarié.

\* Pour les deux cas suivis de <sup>(\*)</sup>, la demande doit être faite avant l'évènement.

Le salarié aura un délai maximum de 6 mois à compter du fait générateur pour effectuer la demande de déblocage. Sauf pour : la cessation du contrat de travail, le décès, l'invalidité et le surendettement.

## Comment sont traitées les demandes de transfert entre FCPE, de versement volontaire ou de remboursement des sommes investies ?

Le traitement de vos ordres s'effectue sur la base de la valeur liquidative qui suit la réception de votre demande (la valeur liquidative des FCPE est calculée tous les jours hormis pour le FCPE PERI Ethique Solidaire qui valorise le vendredi).

# Communiquer et gérer votre PEE avec BNP Paribas

## Une information constamment renouvelée

Pour vous permettre d'accéder sans délai aux informations les plus complètes sur votre épargne et effectuer vos opérations, BNP Paribas met à votre disposition des supports multimédias.

La connexion à ces outils se fait de manière totalement confidentielle grâce à un numéro d'identifiant et à un mot de passe fournis par BNP Paribas et figurant sur les relevés de compte. Ces codes confidentiels sont nécessaires avant toute recherche.

Vous recevrez annuellement un relevé de compte reprenant votre position au 31 décembre, ainsi qu'un relevé après chaque opération.



### ✘ Site internet

[www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com](http://www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com)

### ✘ Allo Infos Salariés

**0 820 820 022**

(0,119 €/mn) un numéro de téléphone réservé aux salariés de Dassault Aviation

*Ce service vous offre un accès direct vers des téléconseillers du lundi au vendredi de 8h à 18h45.*

### ✘ Allo Transactions Salariés

**0 899 704 051**

(1,35 € à la connexion puis 0,34 €/mn)

### ✘ Courrier

**BNP Paribas Epargne & Retraite Entreprises  
TSA 89010 - 75688 Paris cedex 14.**

*Utilisez la « fiche de correspondance » jointe à votre relevé de compte afin de faciliter les échanges.*

# Communiquer

avec BNP Paribas

A TOUT MOMENT VOUS POUVEZ...	Internet	Allo Infos Salariés*	Allo Transactions Salariés**	Courrier
<b>Faire le point sur votre épargne</b>				
Connaître le montant et la disponibilité de votre épargne	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>		<input type="radio"/>
Connaître la répartition de votre épargne sur vos supports de placements (FCPE)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>		<input type="radio"/>
Vérifier les dernières opérations de votre compte	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>		<input type="radio"/>
Connaître les opérations en attente sur votre compte	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>		
Apprécier les performances de vos placements	<input type="radio"/>			<input type="radio"/>
Evaluer les avantages fiscaux de vos placements	<input type="radio"/>			<input type="radio"/>
Vous procurer un livret d'information sur votre épargne salariale au départ de votre entreprise	<input type="radio"/>			<input type="radio"/>
<b>Faire des simulations de votre épargne</b>				
Déterminer votre profil d'épargnant	<input type="radio"/>			
<b>Epargner dans votre plan d'épargne entreprise</b>				
Faire des versements volontaires par prélèvement/par chèque	<input type="radio"/>		<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Modifier le montant ou la périodicité de vos versements volontaires par prélèvement	<input type="radio"/>			<input type="radio"/>
Modifier la répartition de vos placements (arbitrage)	<input type="radio"/>			<input type="radio"/>
Transférer votre ancien PEE dans le PEE Dassault Aviation				<input type="radio"/>
<b>Demander un remboursement</b>				
Consulter les cas de déblocage anticipé	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>		<input type="radio"/>
Prendre connaissance des justificatifs nécessaires pour un cas de déblocage anticipé	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>		<input type="radio"/>
Demander le remboursement de votre épargne disponible	<input type="radio"/>		<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<b>Tenue administrative de votre compte</b>				
Réinitialiser ou modifier votre mot de passe	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>		<input type="radio"/>
Informer BNP Paribas du changement de vos coordonnées	<input type="radio"/>			<input type="radio"/>
Envoi annuel d'un relevé de compte et d'un relevé après chaque opération				<input type="radio"/>

\* 0,119 €/mn

\*\* 1,35 € à la connexion puis 0,34 €/mn



© Christian Zachariassen/PhotoAlto

BNP Paribas vous invite à consulter régulièrement ces différents outils : vous gagnerez du temps et, dans la majorité des cas, vous trouverez immédiatement la réponse à votre question.

De nouveaux développements, en cours et à venir, viendront enrichir les outils ci-dessus pour prendre en compte vos besoins.



## **Arbitrage ou transfert**

Acte consistant à changer de support de placement (FCPE).

## **CIES**

Le Comité intersyndical de l'épargne salariale a été créé le 29 janvier 2002 par quatre confédérations syndicales (CFDT, CFE-CGC, CFTC et CGT) avec pour objectifs :

- d'apporter davantage de sécurité aux placements de l'épargne des salariés,
- d'aider le monde des PME/TPE à instaurer et développer l'épargne salariale,
- d'orienter les placements des salariés vers des supports socialement responsables.

Parmi ses activités, cette organisation distingue par son label les gammes de produits bancaires ou financiers dont les principes de gestion sont conformes à ses critères.

## **FCPE - Fonds Commun de Placement d'Entreprise**

Support de placement financier réservé à l'Epargne Salariale provenant de l'intéressement, de la participation ou de versements volontaires.

Chaque salarié détient des parts d'un ou plusieurs FCPE.

## **Valeur Liquidative ou VL**

Valeur de la part du FCPE.

Elle est calculée quotidiennement pour tous les FCPE hormis pour le FCPE PERI Ethique Solidaire qui valorise chaque vendredi. Les versements ou remboursements sont exécutés sur cette valeur.

## **Remboursement ou rachat**

Le terme de remboursement/rachat signifie dans ce contexte que le salarié percevra le paiement demandé de ses avoirs (sommes épargnées) bloqués.

## **Taux EONIA**

Eonia signifie Euro OverNight Index Average.

EONIA est le taux de rémunération des dépôts interbancaires au jour le jour.



DIRECTION DES RELATIONS SOCIALES ET DES RESSOURCES HUMAINES  
78, Quai Marcel Dassault - Cedex 300  
92552 St-Cloud Cedex